



## VILLE DE COGOLIN

### ARRETE DU MAIRE

**N° 2024/881**

#### **STATIONNEMENT AUTORISE - PLACE COLUCCI : ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu la demande du service élections, afin de réserver plusieurs places de stationnement pour les administrés,

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement sur le parking Colucci, le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet 2024, place Colucci, lors des élections législatives,

Vu l'intérêt général,

### ARRETE

#### **ARTICLE 1**

Afin de permettre aux administrés de stationner lors des élections législatives, le stationnement sera autorisé place Colucci :

**le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet 2024**

#### **ARTICLE 2**

Le portail sera ouvert soit par les services techniques de la ville, soit par la police municipale.

La signalisation réglementaire pour l'application du présent arrêté sera mise en place par les services techniques de la ville.

#### **ARTICLE 3**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 27 juin 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE



Le maire,

Certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le : 28/06/2024

N° 2024/756